

**Transfert de la compétence eau potable
de la commune de VILLIERS-SAINT-DENIS
à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA)**

**Procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles
utilisés pour l'exercice de la compétence transférée.**

Transition budgétaire et comptable

Vu la délibération n° 2025/24/2 du conseil municipal de VILLIERS-SAINT-DENIS du 15 mai 2025 sollicitant son adhésion à l'USESA à compter du 1^{er} janvier 2026 et autorisant Monsieur le Maire à signer toute pièces se rapportant au transfert de la compétence eau potable ;

Vu la délibération n° 20250606 du comité syndical de l'USESA du 03 juin 2025 acceptant la demande d'adhésion dont notification a été faite à l'ensemble des communes membres le 10 juin 2025 et autorisant Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant au transfert de la compétence potable de la Commune de VILLIERS-SAINT-DENIS ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° DCL/BCL/2025/33 du 22 octobre 2025 portant adhésion de la commune de VILLIERS-SAINT-DENIS au périmètre de l'USESA à effet du 1^{er} janvier 2026 ;

En application des articles L5211-5-III et L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que tout transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence ;

Il est établi contradictoirement le présent procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice des compétences transférées, à la date de ce transfert, soit au 1^{er} janvier 2026.

Entre le propriétaire des biens mis à disposition :

La commune de VILLIERS-SAINT-DENIS désignée ci-après la commune,
Représentée par son maire, Monsieur Jean PLATEAUX, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Et le bénéficiaire des biens mis à disposition :

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,
Représentée par son Président, Monsieur Hugues DAZARD, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du comité syndical en date du 18 mai 2026 ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} - Immeubles mis à disposition

Les biens immeubles utilisés recensés en annexe 1 pour l'exercice de la compétence transférée, propriété de la commune sont mis à disposition de l'USESA à compter du 1^{er} janvier 2026 :

L'ensemble des petits ouvrages annexes aux équipements listés ci-dessus, utiles à leur bon fonctionnement et non listés sont également mis à disposition.

Ces biens sont en état général de fonctionnement. Leur état détaillé n'a pas pu être vérifié.

ARTICLE 2 - Biens mobiliers mis à disposition

Les biens mobiliers utilisés pour l'exercice des compétences transférées sont mis à disposition à compter du 1^{er} janvier 2026, selon l'état de l'actif situé en annexe 2 "NÉANT".

ARTICLE 3 - Terrains mis à disposition

Les terrains utilisés pour l'exercice des compétences transférées, mis à disposition à compter du 1^{er} janvier 2026 figurent sur le relevé de propriété joint en annexe n°3.

ARTICLE 4 - Renseignements comptables

L'état de l'actif 2025 situé en annexe n°4 détaille la valeur historique et la valeur nette comptable des biens figurant aux articles 1, 2 et 3 du présent procès-verbal, au 31 décembre 2025.

ARTICLE 5 - Emprunts

Aucun transfert d'emprunt. Annexe n°5 "NÉANT".

ARTICLE 6 - Transferts des subventions

L'USESA est rendu bénéficiaire des subventions antérieurement accordées par l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional ou toute autre collectivité et structure publique, en faveur de la commune pour la réalisation d'ouvrages qui relèvent du transfert de compétence.

La situation des subventions de reprise est récapitulée en annexe N°6.

ARTICLE 7 - Transferts des résultats de clôture

Le service, de nature industrielle et commerciale, étant soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L. 2224-1 et L. 2224-2 du CGCT, nécessitant l'individualisation des opérations relatives aux SPIC dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers, il est convenu que les résultats budgétaires du budget annexe communal, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, sont transférés en totalité à l'USESA ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement.

Au 31 décembre 2025, les résultats de ce service ayant été transférés au budget principal de la commune sont ainsi reversés à l'USESA pour les montants mentionnés, soit :

- Section d'exploitation 122 789,77 €
- Section d'investissement -1 743,84 €

ARTICLE 8 - Transition budgétaire et comptable

Les restes à payer (dépenses engagées et mandatées par les services de la commune), les restes à recouvrer (droits acquis ayant fait l'objet de titres de recettes) ainsi que les rattachements éventuels de charges et produits seront imputés au budget principal de la commune.

L'USESA bénéficiaire du transfert des biens et ouvrages aura pour obligation de continuer l'amortissement des biens ou ouvrages qui lui auront été cédés selon le plan d'amortissement initial ou conformément à ses propres règles arrêtées conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 9 - Assurances diverses

L'assurance des biens mis à disposition relève de l'USESA à compter du 1^{er} janvier 2026.

ARTICLE 10 - Contrats en cours

L'USESA est substitué de plein droit, à la date de transfert de compétences, dans tous les actes et délibérations de la commune relative à la compétence transférée.

Il est substitué à la commune dans ses droits et obligations découlant des contrats.

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties.

La substitution de personne morale aux contrats conclus n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.

La commune informe les cocontractants de cette substitution.

ARTICLE 11 - Modalités de mise à disposition

La mise à disposition des biens ne constitue pas un transfert en pleine propriété, mais simplement la transmission des droits et obligations du propriétaire. Dans le cadre de cette mise à disposition, seul le droit d'aliéner ne peut pas être transmis à l'USESA.

L'USESA bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion, assure le renouvellement des biens mobiliers, agit en justice au lieu et place du propriétaire et peut procéder à tous travaux nécessaires au maintien de l'affectation des biens.

En cas de désaffectation de biens, qui ne sont plus en service ou pour lesquels il serait utile de ne pas en continuer l'exploitation, l'USESA informera le propriétaire de sa décision et lui remettra le bien en retour.

Conformément à l'article L1321-2 du CGCT, la remise des biens a lieu à titre gratuit.

ARTICLE 12 - Date d'effet et durée de la mise à disposition

La mise à disposition des biens meubles et immeubles figurant au présent procès-verbal prend effet à la date du 1^{er} janvier 2026 sans limitation de durée.

ARTICLE 13 - Modifications

Toute modification du contenu du présent procès-verbal de mise à disposition fera l'objet d'un avenant établi contradictoirement entre les parties.

ARTICLE 14 - Litiges

Pour toute difficulté d'application du présent procès-verbal, la commune et l'USESA conviennent de saisir le représentant de l'Etat dans le département avant tout recours contentieux.

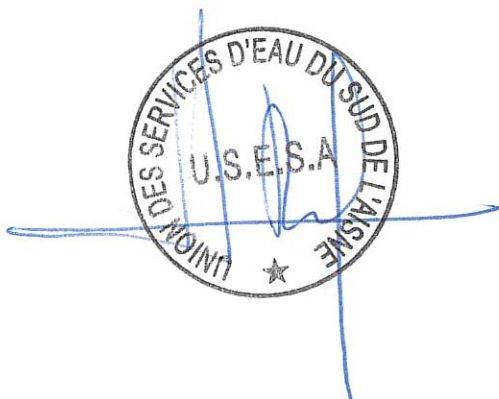
Fait en TROIS exemplaires.

A Villiers-Saint-Denis le 20.06.2026
M. Jean PLATAUX,
Maire de Villiers-Saint-Denis,



M. Hugues DAZARD,
Président de l'USESA

M. Stéphane BESILLAT,
Comptable Public,
Service Gestion Comptable de Château-Thierry



ANNEXE 1 - Immeubles mis à disposition par la commune à l'USESA

	Référence cadastrale et adresse	N° Inventaire Communal
Station de production	2 installations distinctes (1 inst. Pavant/1 inst. Villiers-Saint-Denis) sur une parcelle AD0081 sur la commune de PAVANT lieudit Le Baignoir Parcelle mise à disposition de l'USESA par la commune de PAVANT au 1 ^{er} janvier 2024 selon PV transfert de la compétence EP de la commune de PAVANT du 12/11/2024	
Réservoir	ZC0032 Près les Trous aux Renards à CHARLY-SUR-MARNE	N°4
Surpresseur	AD0035 La Jambe du Loup Route de Bézu à VILLIERS-St-D	N°180/2012
Surpresseur	D558 Le Pré Château à VILLIERS-St-D	N°2
Surpresseur Trénel	AA36 Les Heurts rue de Trénel à VILLIERS-St-D	N°3
Ballon surpresseur	Domaine Public Le Pré sujet à VILLIERS-St-D	N° 57

ANNEXE N°2 - Biens mobiliers mis à disposition par la commune à l'USESA

NÉANT

ANNEXE N°3 - Terrains mis à disposition

Référence cadastrale et adresse	N° Inventaire USESA
ZC0032 Près les Trous aux Renards à Charly-sur-Marne (réservoir)	VSD/2111/4
ZC0526 Près les Trous aux Renards à Charly-sur-Marne (passage canalisation)	VSD/2111/1
	et VSD/2111/151
AD0035 La Jambe du Loup Rte de Bézu à Villiers-St-Denis (surpresseur)	VSD/2111/180/2012
D00558 Le Pré Château à Villiers-St-Denis (surpresseur)	VSD/2111/2
AA0036 Les Heurts Rue de Trénel à Villiers-St-Denis (surpresseur)	VSD/2111/3

002-250202371-20260706-20260703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026

Certifié par le Président

ANNEXE N°4 - État de l'actif au 31 décembre 2025 en concordance avec inventaire

ANNEXE N°4 - État de l'actif au 31 décembre 2025 en concordance avec inventaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260706-20260706

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

Publication : 09/07/2026

Certifié par le Président

ÉTAT DE L'ACTIF DE VILLIERS-SAINT-DENIS AU 31/12/2025
A TRANSFERER A L'USESA

N° INVENTAIRE VILLIERS-SAINT-DENIS	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORTISSEMENT	VALEUR BRUTE (€)	AMORTISSEMENTS AU 31/12/2025 (€)	VALEUR NETTE (€)	N° INVENTAIRE USESA
Terrains							
1	PRES LES TROUS AUX RENARDS ZC 526 à Charly S/Marne	01/01/1999	0	3 477,54	-	3 477,54	21711 VSD/2111/1
180/2012	LA JAMBE DU LOUP Parcelle AD 35 POUR SURPRESSEUR	21/12/2012	0	663,40	-	663,40	21711 VSD/2111/180/2012
2	LE PRE CHATEAU D558 12CA	01/01/1995	0	1,10	-	1,10	21711 VSD/2111/2
3	Parcelle AA36 LES HEURTS A1830	01/01/1995	0	45,11	-	45,11	21711 VSD/2111/3
4	RESERVOIR (parcelle ZC 0032 à CHARLY S/M)	01/01/1995	0	43,23	-	43,23	21711 VSD/2111/4
151	BORNES TERRAIN GRATIOT ZC526	04/04/2006	40	418,47	271,98	146,49	21711 VSD/2111/151
Ouvrages							
161	MODIF TRAVX POMPAGE	31/12/2005	40	22 617,50	11 308,79	11 308,71	217351 VSD/10003/161
163	RENFORT STATION POMPAGE	31/12/2005	40	2 117,76	1 058,82	1 058,94	217351 VSD/10003/163
168	Rénovation château d'eau	31/12/2009	50	76 646,76	24 527,04	52 119,72	217351 VSD/10003/168
172/2010	Télesurveillance réservoir et station de pompage	03/11/2010	20	3 700,00	2 775,00	925,00	217351 VSD/10003/172/2010
178/2012	INSTAL SURPRESSEUR RTE BEZU (AD 0035)	31/12/2012	40	66 460,52	18 276,61	48 183,91	217351 VSD/10003/178/2012
181/2013	LIGNE ERDF PR SURPRESSEUR	15/02/2013	20	1 108,69	609,73	498,96	217351 VSD/10003/181/2013
183/2018	POMPE VIDE CAVE station de production	17/05/2018	3	636,00	296,80	339,20	217351 VSD/10003/183/2018
184-2019	REMPLACEMENT ARMOIRE CHLORATION	25/01/2019	15	1 618,50	647,40	971,10	217351 VSD/10003/184/2019
186/2022	ANALYSEUR CHLORE	10/05/2022	10	5 408,00	1 081,59	4 326,41	217351 VSD/10003/186/2022
193/2025	Trav amélioration-sécurisation	30/07/2025		15 216,36	-	15 216,36	217351 VSD/10003/193/2025
194/2025	REMPLACEMENT TELEGESTION	17/10/2025		14 490,00	-	14 490,00	217351 VSD/10003/194/2025
155	RENFORTCT DEBIT POMPAGE STATION	31/12/2002	40	116,45	66,94	49,51	217351 VSD/10003/155
157	STATION POMPAGE PUIT S PAVANT	15/06/2004	40	489,93	257,24	232,69	217351 VSD/10003/157
50	CHLOROMETRE	01/01/1995	15	13 644,19	13 644,19	-	217351 VSD/10003/50
51	LES ALOUETTES RESERVOIR (ZC0032) Construction local station de production (sur AD0081 MAD par Pavant)	01/01/1995	40	62 952,34	47 214,28	15 738,06	217351 VSD/10003/51
53		31/12/1961	40	4 573,47	4 573,47	-	217351 VSD/10003/53
54	CANALISATION bassins	01/01/1961	80	9 146,94	2 401,14	6 745,80	217351 VSD/10003/54
55	Surpresseur (Dom. Public)	01/01/1998	40	9 909,19	4 954,60	4 954,59	217351 VSD/10003/55

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
002-250202371-20260706-20260706
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026
Certifié par le Président

56	Construction surpresseur Trenel (AA0036) Construction ouvrage Pré Sujet Ballon surpresseur (Dom. Public)	01/01/1961	40	1 524,49	1 524,49	-	217351	VSD/10003/56
57		01/01/1988	40	6 097,96	2 896,57	3 201,39	217351	VSD/10003/57
Branchements								
165	BRANCHEMENTS EAU POTABLE	31/12/2006	30	1 212,45	606,30	606,15	217531	VSD/10001/165
167	Remplacement branchement plomb	31/12/2009	30	2 054,69	1 310,56	744,13	217531	VSD/10001/167
171	Remplacement 6 branchements plomb	04/11/2011	30	6 000,00	3 000,00	3 000,00	217531	VSD/10001/171
173/2011	29 BRANCHEMENTS PLOMB COURS COMMUNES		40	31 555,19	11 044,32	20 510,87	217531	VSD/10001/173/2011
174/2011	RELOK 78 BRANCHEMENTS PLOMB		40	84 872,58	29 705,34	55 167,24	217531	VSD/10001/174/2011
195/2025	3 RENOUVELLEMENTS BRANCHEMENT	12/12/2025		16 980,00	-	16 980,00	217531	VSD/10001/195/2025
Réseau								
2158	DEPLACT CONDUITE ZAC CHARLY	20/01/2004	40	4 983,85	2 616,58	2 367,27	217531	VSD/10002/160
213	RENOUVEL CONDUITE MONT DORIN	07/05/2024	40	17 996,45	449,91	17 546,54	217531	VSD/10002/188/2024
213	RENOUVEL CONDUITE GRANDE RUE	07/05/2024	40	16 785,14	419,63	16 365,51	217531	VSD/10002/189/2024
213	RENOUVEL CONDUITE CRESSONNIERE	07/05/2024	40	15 471,22	386,78	15 084,44	217531	VSD/10002/190/2024
2158	5 REHAUSSES BAC RUE CRESSONNIERE	25/11/2011	40	209,30	61,32	147,98	217531	VSD/10002/0175/2011
2158	INSTALLATION SURPRESSEUR ROUTE DE BEZU	12/04/2012	1	938,96	-	938,96	217531	VSD/10002/11
2158	TRENEL	04/04/2006	40	36 465,05	26 437,22	10 027,83	217531	VSD/10002/150
2158	COUR DU PRE CHATEAU	04/04/2006	40	5 033,88	3 272,07	1 761,81	217531	VSD/10002/152
2158	RUE D ESSOMES	04/04/2006	40	8 003,57	5 202,33	2 801,24	217531	VSD/10002/153
2158	REFORCT RESEAU RUE MONT ROGER	04/04/2006	40	3 021,53	1 737,41	1 284,12	217531	VSD/10002/154
2158	RENFORCEMENT RESEAU	04/04/2006	40	1 610,09	845,26	764,83	217531	VSD/10002/156
2158	RENFORCEMENT RESEAU EAU POTABL	29/10/2004	40	39,44	20,77	18,67	217531	VSD/10002/158
2158	RBT DEPLACT CONDUITE EAU	08/12/2004	40	1 937,94	1 017,44	920,50	217531	VSD/10002/159
2158	REMBT DEPLAC CANALISATION	31/12/2005	40	1 937,94	968,99	968,95	217531	VSD/10002/162
2158	EAU POTABLE RD16	31/12/2005	40	6 159,40	3 079,78	3 079,62	217531	VSD/10002/164
2158	RBT TX DEPLACEMENT CONDUITE	31/12/2006	40	1 937,94	920,54	1 017,40	217531	VSD/10002/166
2158	Rehausse bac vc 2 rue d Essomes	31/12/2009	50	370,67	118,56	252,11	217531	VSD/10002/169
2158	Renforcement réseau Baz Res	27/09/2007	40	22 407,67	12 059,82	10 347,85	217531	VSD/10002/170
2158	5 REHAUSSES BAC RTE DE CHARLY		40	209,30	61,32	147,98	217531	VSD/10002/176/2011
2158	22 REHAUSSES BAC RD 11	23/10/2012	40	948,54	260,81	687,73	217531	VSD/10002/177/2012
2158	REFECTION RESEAU EAU POTABLE RTE DE BEZU	20/12/2012	40	33 813,43	9 298,74	24 514,69	217531	VSD/10002/179/2012
2158	RENOUVEL RESEAU HALAGE CHY	25/01/2019	10	3 845,55	576,84	3 268,71	217531	VSD/10002/185/2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

2022-25020237-150

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 09/07/2026

Publication : 09/07/2026

Certifié par le Président

187/2022	SECTORISATION COMPLEMENTAIRE	31/12/2022	10	9 742,00	2 188,20	7 553,80	217531	VSD/10002/187/2022
192/2025	MAILLAGE RUE D ESSOMES	07/05/2025		87 107,67	-	87 107,67	217531	VSD/10002/192/2025
182/2014	RENFORCEMENT RESEAU TRENEL	01/01/2014	40	28 859,88	7 936,50	20 923,38	217531	VSD/10002/182/2014
52	BOUCHES A CLES	01/01/1995	40	4 397,70	3 298,24	1 099,46	217531	VSD/10002/52
58	CANALISATIONS	01/01/1995	40	105 691,58	79 268,69	26 422,89	217531	VSD/10002/58
59	CONDUITE PONT DE LA MARNE	01/01/1995	40	5 864,32	4 398,27	1 466,05	217531	VSD/10002/59
60	DEPLAC CONDUITE RTE DE VILLIER	01/01/1999	40	6 068,81	3 944,72	2 124,09	217531	VSD/10002/60
61	RUE MONT ROGER	31/12/2001	40	36 014,99	21 608,92	14 406,07	217531	VSD/10002/61
TOTAL ACTIF A TRANSFERER (€)				933 672,62	376 508,86	557 163,76		

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur
 002-250202371-20260706-20260703-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 09/07/2026
 Publication : 09/07/2026
 Certifié par le Président

ANNEXE N°5 - Liste des emprunts

NÉANT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260706-20260703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026
Publication : 09/07/2026

Certifié par le Président

ANNEXE 6 - Subventions et état des reprises au compte de résultat selon solde de clôture des comptes de gestion 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

00250202371-2026006-202007001

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2026

Publication : 09/07/2026

Certifié par le Président

Situation des recettes étalées au 31/12/2025										
N° inventaire	Compte	Désignation	Date Acquisition	Durée	Valeur brute	Amort. antérieurs	Amort. exercice	Amort. Total au 31/12/2025	Valeur comptable	N° INVENTAIRE USESA
16/2014	1313	SUBV RENFORCEMENT EAU TRENEL	02/12/2014	40	5 771,98	1 443,00	144,30	1 587,30	4 184,68	VSD/10002/182/2014
1/2009	13188	SUBV RENOV CHATEAU EAU	21/02/2009	50	11 849,60	3 554,85	236,99	3 791,84	8 057,76	VSD/10003/168
15/2010	13188	SUBV RENOV CHATEAU D'EAU	06/04/2010	50	18 381,00	5 510,58	367,62	5 878,20	12 502,80	VSD/10003/168
2/2009	13188	PARTICIPATION TX RENOV CHATEAU	21/10/2009	50	12 000,00	3 600,00	240,00	3 840,00	8 160,00	VSD/10003/168
14/2008	1314	PARTICIP CHARLY RENFORCEMENT	21/10/2008	40	6 722,30	2 688,96	168,06	2 857,02	3 865,28	VSD/10002/170
13/2007	1313	SUBV EAU BAS REZ	04/01/2008	40	8 963,08	3 809,36	224,08	4 033,44	4 929,64	VSD/10002/170
12/2007	13188	SUBV AMENAGEMENT RD 16	15/06/2007	40	87,04	37,06	2,18	39,24	47,80	VSD/10002/164
11/2006	1313	SUBV RENFORC. DEBIT STATION	23/02/2006	40	6 233,66	2 805,12	155,84	2 960,96	3 272,70	VSD/10003/161
10/2005	1313	SUBV CG EAU POTABLE RUE	09/09/2005	40	1 263,18	600,02	31,58	631,60	631,58	VSD/10002/162
9/2005	13188	PARTICIP HOPITAL RENFORCEMENT	02/09/2005	40	17 500,00	8 312,50	437,50	8 750,00	8 750,00	VSD/10002/150
8/2001	1313	SUBV DEPARTEMENT RENFORCEMENT	31/12/2001	40	18 007,51	10 354,37	450,19	10 804,56	7 202,95	VSD/10002/61
7/2000	13188	PARTICIPATION VEOLIA CANALISAT	31/12/2000	40	6 097,96	3 658,80	152,45	3 811,25	2 286,71	VSD/10002/61
6/1996	13118	SUBV ETAT RENFORCEMENT RESEAU	31/12/1996	40	10 610,07	7 427,00	265,25	7 692,25	2 917,82	VSD/10002/58
4/1995	13118	SUBVENTION ETAT TRAV PRE SUJET	31/12/1995	40	7 622,45	5 526,24	190,56	5 716,80	1 905,65	VSD/10002/58
Total nature SUBVENTION TRANSFERABLE (€)					131 109,83	59 327,86	3 066,60	62 394,46	68 715,37	